



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Courrier arrivé le 16 NOV. 2018
Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

DREAL / IDDEE



N° 14734*03

DREAL / IDDEE

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/11/2018

Dossier complet le :

16/11/2018

N° d'enregistrement :

2018_3091

1. Intitulé du projet

Plantation d'essences forestières feuillues d'une superficie de 1.9 ha sur la commune de Pressy (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LAGACHE

Prénom HERVE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47C	Premier boisement d'une surface supérieure à 0.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La pâture, actuellement de 3.20 ugb/ha, sera boisée en tilleul, hêtre, érable sycomore et charme.

Les haies existantes seront maintenues en brise-vent tout autour de la parcelle.

A noter que la parcelle est attenante à une petite parcelle boisée (au nord) et également située à quelques 400 m d'un autre bois (à l'est).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du boisement est de mettre en valeur cette parcelle qui risque de s'enfricher, suite à l'arrêt de l'élevage de bovins à partir de 2019.

Le but est de produire du bois d'œuvre (hêtre, érable) et du bois de chauffage pour la consommation personnelle (charme, tilleul).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sous-solage à 40-60 cm pour décompacter le sol sur les futures lignes de plantation (fin d'été-début septembre), piquetage et plantation en automne.

Après plantation:

- regarnis en fin d'année suivante si nécessaire,
- dégagements annuels,
- tailles de formation à partir de la 3^e ou 4^e année, puis élagages sur les arbres d'avenir (une centaine à l'ha) pour obtenir une bille de pied de 6 m sans branches.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Futaie régulière classique

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie	1.9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pressy (62)
ZE 82 (partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Presy to Perves

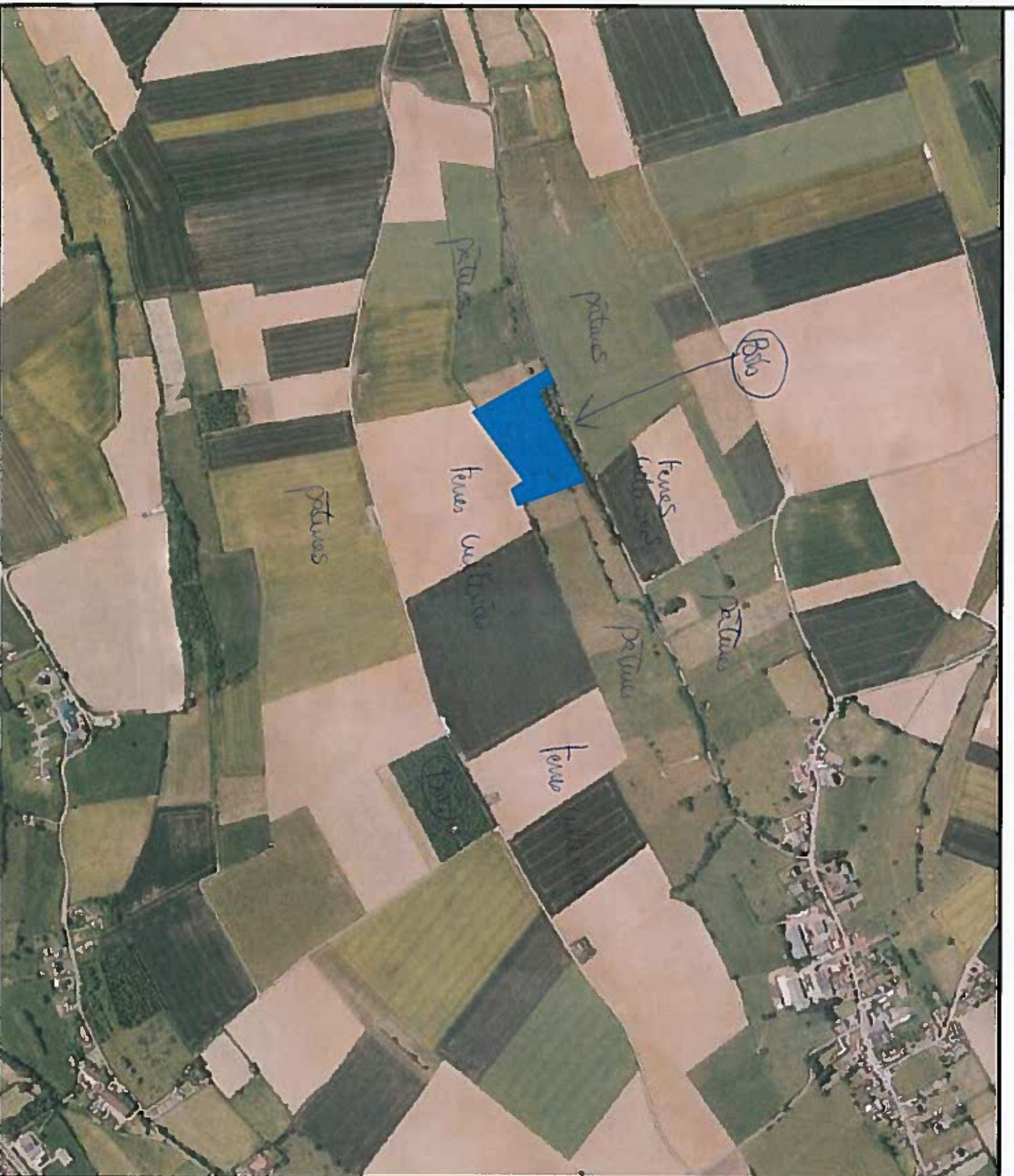
le.

15.10.2018

Signature

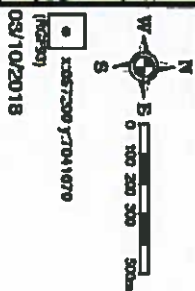
Log-1

Situation de la parcelle
(ZE 82 partie) par rapport
aux parcelles voisines



IC8642200 17041361
(62430)

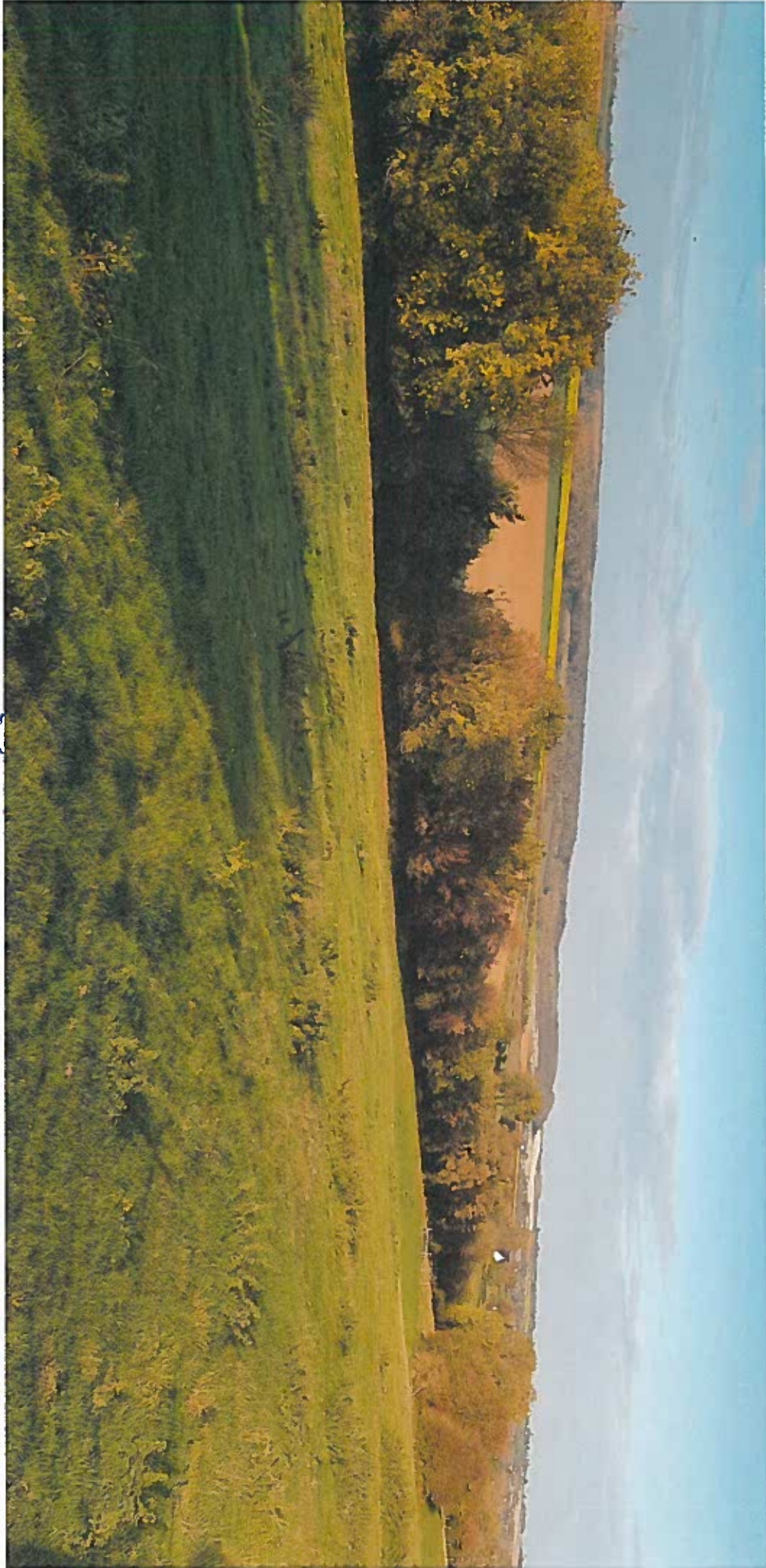
08/10/2018



Conte IG N da la parolla
ZE 82 (partita)

de grande: Poivre (présente sur la
Parcelle ZB2 (partie))





X
pose le 24/10/2018
photo prise sur les lieux du projet



X
prise le 24/10/2018,
paysage plus lointain

VISITE DIAGNOSTIC

PROJET DE BOISEMENT DE TERRE AGRICOLE

Propriétaire : Monsieur Hervé Lagache

Coordonnées : 06 89 63 99 72

Type de propriété : Individuelle

Parcelles cadastrales : ZE 82

Commune : Pressy

Département : Pas-de-Calais

Date de la visite : 02-/10/18

Localisation de la parcelle (photo aérienne et carte IGN) :



Légende :



Parcelle

A- Informations générales :

La parcelle est une pâture d'environ 2 ha, sur un versant orienté nord, assez prononcé. Elle est entourée de haies et bénéficie également de l'abri du petit bois situé en bas de versant. Elle n'est pas directement accessible aux grumiers mais est bordée par la D 70E5.

B- Pluviométrie et jours de gelée :

La pluviométrie est de 962 mm/an, dont 520 mm en période de végétation et 211 mm pendant les mois les plus chauds. La moyenne des jours de gelée en mars et avril est de : 7 pour le premier et 4 pour le second. Le risque de gelée tardive en mai est assez élevé : 0.3 jour estimé.

¹ Source : Bd Parcellaire* / BD ORTHO* / SCAN 25° / © IGN – Année de prise de vue (2012)

C- Pédologie :

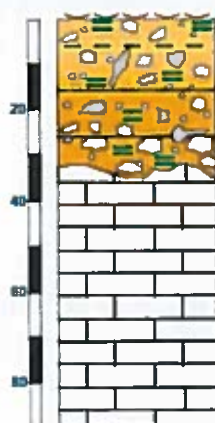
L'analyse pédologique nous a donné comme résultat l'unité stationnelle C3 (du guide des stations Artois, Ponthieu, Cambrésis, Santerre et Saint-Quentinoises) :

US
C3

Hêtraie sur sol crayeux peu profond



Peuplement forestier



Exemple d'un profil de sol

Fréquence

- US assez fréquente.
- Observée systématiquement sur les versants pentus de l'Artois et du Ponthieu.
- US présente plus localement dans le Cambrésis, le Santerre et le Saint-Quentinoises.

Topographie

- Versants présentant des pentes faibles à fortes (dépassant parfois les 30 %).
- Plus localement, en situation topographique de plateau



PEUPELEMENT ET VÉGÉTATION SPONTANÉE

Strates arborescente et arbustive

Le peuplement naturel est une hêtraie. Cependant, le frêne et l'érable sycomore sont abondamment présents (régénération naturelle). L'érable champêtre et le tilleul à petites feuilles sont souvent présents. Les chênes pédonculés et/ou sessiles sont plus rares. Le charme, le noisetier, le fusain, la viorne lantane sont souvent présents dans la strate arbustive.

Flore indicatrice

Les plantes des milieux riches en calcium-GE7 sont les plus fréquemment observées (mercuriale pérenne, érable champêtre, brachypode des bois, clématite des haies...). Ces plantes sont accompagnées de plantes des milieux neutres-GE4 (lamier jaune, violette des bois, sceau de Salomon multiflore...) et des milieux riches-GE5 (gouet tacheté, benoîte commune...). La présence de plantes des milieux peu acides-GE3 est également possible.

⚠ Si le substrat est décarbonaté sur les 10 premiers centimètres du sol, la flore peut alors être principalement composée d'espèces des milieux neutres ou peu acides (GE3, GE4).

PÉDOLOGIE

- ◀ Humus mésomull à eumull carbonaté.
- ◀ Effervescence de la terre fine dès la surface.
- ◀ Texture limono-argileuse à argileuse. L'argile est dominante au contact de la roche crayeuse.
- ◀ Présence de fragments de craie et de silex dès la surface. Le sondage est bloqué avant ou vers 40 cm de profondeur sur une roche crayeuse/mameuse plus ou moins fissurée. Cette roche crayeuse est parfois sous-jacente à de nombreux fragments de silex.

POTENTIALITÉS SYLVICOLES

Contraintes

- Sol peu profond.
- Faible réserve en eau.
- Présence de carbonate de calcium à faible profondeur.

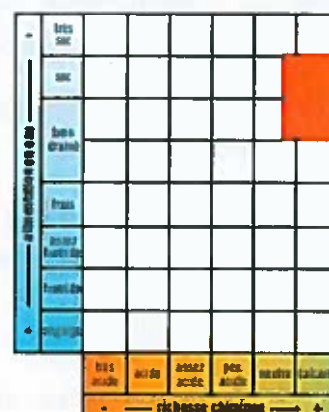
Atouts

- Sol riche en éléments nutritifs.



Les potentialités sont très faibles à faibles. Celles-ci dépendent de la profondeur du sol et des caractéristiques topographiques (exposition et pente). Cette US peut s'avérer difficile à mettre en valeur au niveau sylvicole. Les investissements forestiers devront y être bien réfléchis.

Une forte pente associée à une exposition au sud renforce les contraintes hydriques. Dans ces situations, il est conseillé de limiter fortement les investissements en travaillant uniquement avec les peuplements en place.



CHOIX DES ESSENCES POUR LA PRODUCTION LIGNEUSE

ESSENCES À FAVORISER

- Essences objectif :
 - Hêtre¹
- Essences d'accompagnement :
 - Alisier torminal, blanc
 - Érable sycomore¹, champêtre
 - Charme
 - Tilleul à petites feuilles¹

Pommier et poirier sauvages

INTRODUCTIONS POSSIBLES

- Pin noir d'Autriche
- Cèdre de l'Atlas

1. À éviter sur les versants pentus, exposés au sud.

■ Privilégier l'écueil mécanique (Cotines d'Artois, Panthieu).

TENTATIONS À ÉVITER

- Essences ne supportant pas la présence d'une roche calcaire à faible ou moyenne profondeur (chêne rouge, chêne sessile, épicéas, douglas...).
- Essences nécessitant une bonne alimentation en eau (noyer noir, peupliers, frêne...).

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE POTENTIEL

Érabiale à mercuriale vivace (CB 41.13), retenue comme habitat d'intérêt communautaire par la directive Habitats (N2000 9130).

Dans l'Artois, sur pente forte exposée au sud ou sud-est, présence possible d'une hêtrale à daphné lauréole (CB 41.13), habitat d'intérêt communautaire (N2000 9130).

Plantes protégées en Nord Pas de Calais potentiellement présentes : nombreuses orchidées (*Cephalanthera damasonium*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Ophrys insectifera*...), *Cornus mas*, *Aquilegia vulgaris*, *Daphne mezereum*, *Juniperus Communis*...

Dans le pays de Licques : *Oxythoalum pyrenaicum*...

Confusions possibles

Si au sondage on observe une craie fissurée vers 40-50 cm en situation de plateau ou de pente faible, se référer à l'US C2.

Si la station est très confinée, de type ravin ombragé, cavée*, reportez-vous à l'US C1.

D- Zonages :

La parcelle n'est incluse dans aucun zonage.

E- Itinéraire de plantation possible :

Avant de commencer, le propriétaire devra vérifier auprès de la mairie si le document d'urbanisme n'inclut pas une réglementation des boisements sur sa parcelle et si celle-ci est libre de toute contrainte (conduites de gaz, lignes électriques enterrées, etc.).

Le propriétaire devra envoyer à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement un formulaire d'étude au cas par cas d'incidence environnementale (Cerfa n°14734*03)².

Il est conseillé de ne pas boiser une distance de 5 m de large sur tout le pourtour de la parcelle afin de faciliter les passages de tracteur pour les entretiens mécaniques futurs.

a) Travaux préparatoires :

Un sous-solage d'une profondeur de 60 à 80 cm sera effectué sur sol sec (idéalement en fin d'été pour une plantation d'hiver ou de printemps). Il est également possible d'effectuer à l'emplacement de chaque futur plant un travail du sol à la dent Becker mais cela est plus onéreux.

b) Plantation :

Pour assurer une plantation de qualité, il est nécessaire d'introduire des plants issus d'une pépinière forestière, de préférence jeunes (maximum 2 ans), vigoureux et trapus, avec un bon équilibre tige/racine. Leur qualité devra être vérifiée avant la plantation. Un potet correspondant à la longueur du chevelu racinaire de chaque plant devra être fait à la bêche (30 x 30 cm).

Si les plants ont des racines abîmées ou nécrosées, ils pourront être rafraîchis au sécateur tout en veillant néanmoins à conserver un chevelu suffisamment ample.

Une protection individuelle sur tous les arbres, ou au moins sur les arbres objectifs, est un très bon moyen de protéger le plant de l'abrouissement et des frottis des chevreuils ainsi que des lagomorphes (lapins, lièvres...). A titre d'exemple, la protection climatic mixte à doubles mailles 30 x 30 et 3 x 3, d'une hauteur de 120 cm, fixée par 3 agrafes à deux piquets en acacia, est particulièrement efficace³.

Travaux ultérieurs et suivi de plantation :

Un dégagement des plants sera nécessaire les premières années. Il conviendra de surveiller la repousse des herbacées, très concurrentielles en eaux et éléments nutritifs vis-à-vis des plants.

Voici un calendrier indicatif des travaux après plantation :

2020	Dégagement manuel		
2021	Dégagement manuel		
2022	Dégagement manuel	Taille de formation	Entretien mécanique ⁴
2023	Dégagement manuel	Taille de formation	

² Obligatoire pour tout premier boisement de > 0.5 ha.

³ Lorsque la plantation a eu lieu, le formulaire Cerfa IL 6704 de changement de nature de culture est à envoyer dans les 90 jours au service des impôts, pour pouvoir bénéficier d'une exonération de taxe foncière (de 50 ans pour les plantations feuillues).

⁴ Broyage au gyrobroyeur d'un interligne sur deux pour conserver une ambiance forestière.

2024	Dégagement manuel (si nécessaire)	Taille de formation	
2025		Elagage sur 2m ⁵	Entretien mécanique
2026		Elagage sur 2 m	
2027		Elagage sur 2 m	

Ce calendrier est à adapter selon la réalité de terrain.

Dégagement : le but est de laisser la tête du plant au soleil, tout en lui conservant une végétation protectrice sur les côtés, principalement pour éviter des dégâts de gibier (indispensable s'il n'est pas protégé).

Taille de formation : l'objectif est d'obtenir une bonne dominance apicale, c'est-à-dire une tige droite. Ne pas hésiter à tailler progressivement, et le faire en dehors de la saison de végétation (ne pas le faire au printemps) : idéalement il faut enlever à chaque passage maximum 1/3 des branches de l'arbre. Ne pas enlever systématiquement toutes les branches mais se concentrer sur les plus grosses (fourches et autres) qui gênent la bonne rectitude du plant⁶.

Elagage : le but est d'avoir une bille de pied de 6 m sans branches. Cela permet de mieux valoriser l'arbre d'un point de vue commercial. Un arbre élagué se vendra plus cher qu'un arbre tout fourchu. Pour cela, l'élagage devra être progressif et sélectif sur 1/3 à ½ de la hauteur totale de l'arbre pendant une quinzaine d'années.

Hombeline Saclier de la Bâtie
CRPF Hauts de France

Pour être informé de l'actualité des bois et forêts de la région, inscrivez-vous à la newsletter du CRPF
<http://www.crpfnorpic.fr/informez-vous/newsletter>

⁵ Uniquement sur les essences objectives.

⁶ Diamètre des branches : ≥ 2 à 3 cm.

